

---

Discours des autorités constituées et de la société populaire de  
Francval, qui expriment leur reconnaissance à la Convention, lors  
de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours des autorités constituées et de la société populaire de Francval, qui expriment leur reconnaissance à la Convention, lors de la séance du 12 thermidor an II (30 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 665;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24692\\_t1\\_0665\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24692_t1_0665_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La commune, Le Comité de Surveillance, et la Société populaire de Passy-les-Paris s'empres- sent de vous payer le juste tribut de leur admiration : tous ceux qui les composent seroient venus avec nous, si les travaux essentiels de l'agriculture n'avoient fait préférer l'envoi des commissaires qui les représentent. ils ne vous diront qu'un mot... « Vous avez terrassé les Titans ! votre zèle et votre courage sont inépuisables ! et notre reconnaissance est sans bornes ! ».

vive La République une et indivisible !  
vive La Convention nationale !

L. MAGNANT (*comm<sup>re</sup>*), GRANDIN (*Comm<sup>re</sup>*), MERLET (*Comm<sup>re</sup>*), THIBAUT (*comm<sup>re</sup>*), OLLIVIER (*comm<sup>re</sup>*), PAIGNIER (*comm<sup>re</sup> et Secrét. de la Sté Popul.*), DEFAYOT (*comm<sup>re</sup> du C. de Surv.*), BOUCHET (*Comm<sup>re</sup> du c. de Surv.*), HUSSON.

### b

[s.d.] (1)

Représentans du peuple,

La commune de Versailles, témoin plus qu'une autre, des forfaits de la tyrannie, porte dans son cœur la haine des tyrans et l'amour de la liberté. Les Sections et la Société populaire de cette commune ont frémi d'indignation au premier bruit des attentats médités contre la Souveraineté du peuple et la représentation nationale. Toujours unies au faisceau de la république, elles se sont écriées : Périssent tous les traîtres ! Nous ne connaissons que la représentation nationale.

Législateurs, Connaissez à ces dispositions, qui nont jamais varié, les sentimens profonds de reconnaissance qu'ont voulu vous exprimer, par notre organe, les habitans de cette commune, lorsqu'ils ont appris que, d'un souffle, vous avez éteint les torches de la guerre civile, vous avez assuré la valeur de nos armées et la confiance des patriotes[,] vous avez enfin anéanti cette conspiration atroce, cachée sous les dehors séduisants de la vertu et soutenue par des magistrats perfides.

Comptez sur nous, Législateurs. Nos cœurs et nos bras sont dévoués à la sûreté de la représentation nationale, comme elle-même se dévoue au maintien de la liberté et à la grandeur des destinées de la république.

FAUREZ (6<sup>e</sup> Sect<sup>n</sup>), BARBIER (*Comm<sup>re</sup> de la 2<sup>nd</sup>e Sect<sup>n</sup>*), DELANOE (*Comm<sup>re</sup> de la 7<sup>e</sup>*), HÉVIN (5<sup>e</sup> Sect<sup>n</sup>), DÉMARAIS (*Comm<sup>re</sup> 3<sup>e</sup> Sect<sup>n</sup>*), GERARD (8<sup>e</sup>), DUFRESNE (8<sup>e</sup>), MORA, C. ROUEL (?), (*Comm<sup>re</sup> de la 9<sup>e</sup> Sect<sup>n</sup>*), DUVAL (*Comm<sup>re</sup> de la 7<sup>e</sup> Sect<sup>n</sup>*), GIREZ (10<sup>e</sup>), PAQUET (11<sup>e</sup>), GOURDET (*de la Sté popul.*), GAZARD (*de la Sté popul.*), LE CONTE (*Comm<sup>re</sup> 3<sup>e</sup> Sect<sup>n</sup>*), AUBERT (*de la Sté popul.*) [et une signature illisible].

(1) C 314, pl. 1258, p. 10 ; *J. Sablier*, n° 1469 ; *J. Perlet*, n° 677. Mention dans *F.S.P.*, n° 391 ; *M.U.*, XLII, 201 ; *J. Paris*, n° 577.

### c

[s.d.] (1)

Vertueux Montagnards, dignes républicains, par vos glorieux travaux, depuis longtems, vous vous êtes acquits des droits éternels à la reconnaissance du peuple français.

Dieu ! que les mortels sont grands quand l'amour sacré de la liberté les animent. dans les Journées des 9 et 10 thermidor, vous vous êtes empreints, vous-mêmes, le sceau de l'immortalité.

La France, désormais, ne peut plus voir en vous que les bienfaiteurs du monde, et les amants chéris de la liberté.

Le sort de la France est maintenant assuré[,] aucun obstacle n'est plus pour elle à craindre, il ne vous est pas plus permis de descendre de ce haut degré de gloire, qu'à nos ennemis, de conserver le moindre espoir ; Car, qu'ils sachent, ces ennemis, qu'à l'avenir, le peuple français, las d'avoir été trompé, ne croira pas même aux vertus d'un représentant qui s'isoleroit de la Convention.

BINAUDET, VELLÉ

### d

[s.d.] (2)

Citoyens Législateurs,

La Commune de Vincennes, Département de Paris.

Pénétrée d'amour et de reconnaissance pour l'énergie que vous venés de développer, se présente devant vous pour vous en féliciter. Les Patriotes respirent, Robertpierre est expiré ; ce tyran n'est plus, et la Patrie est sauvée. Vous avés détruit ce colosse de réputation extorquée à la bonne foi du peuple par tous les crimes dont il étoit la cloaque infecte. il vouloit régner ! mais avoit-il donc oublié, dans son délire affreux, que les François ont conquis leurs droits par leur courage, leur sacrifice et leur persévérance, qu'un des articles gravés en caractère indélébile dans leur âme, porte que tout individu qui usurperoit la souveraineté, soit à l'instant mis à mort par les hommes libres. Continués, Pères sauveurs de la patrie, continués vos travaux avec cette sécurité qui convient à votre caractère et soyés bien persuadés qu'il n'en est aucun de nous qui ne forme de son corps un rempart pour vous défendre contre les traîtres ; notre dernier soupir sera pour la République, et notre dernier accent : Vive La Convention.

DURAND, THEVENARD, ALLARD (*maire*), M.C. ANVELLE, BINAUDET, DUBUSC, ROY, VERNEGE, GRIMPREL, DELPLAUD, LAROCHE, GRANDIN, ROZET, FORTIN, MARCHAND, CHEVREAU.

(1) C 314, pl. 1258, p. 9. Mention dans *F.S.P.*, n° 391 ; *M.U.*, XLII, 201 ; *J. Paris*, n° 577.

(2) C 314, pl. 1258, p. 7 ; *J. Sablier*, n° 1469. Mention dans *F.S.P.*, n° 391 ; *M.U.*, XLII, 201 ; *J. Paris*, n° 577.